



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAULE

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 078-217803808-20250407-20250409-DE

DELIBERATION N°2025-04-09

**BUDGET COMMUNAL : Affectation des résultats de la
section de fonctionnement de l'exercice 2024**

L'an deux mille vingt cinq, le 7 avril 2025 à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 20 mars 2025, s'est réuni, salle du Conseil de la Mairie de Maule, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier LEPRETRE, Maire.

La liste des délibérations a été affichée en mairie et publiée sur le site de la mairie.

PRESENTS :

M. LEPRETRE, Mme KARM, M. CAMARD, Mme BIGAY, M. SEGUIER, Mme QUINET, M. COURTOT, M. CHOLET, Mme GUERITEAU, M. COLLIN, Mme JANCEK, Mme URBAIN, M. LECOT, Mme RAULT, M. GIBERT, M. BOURGET, Mme HUARD, Mme GUERET-MAGNE, Mme DEMBRI-COHEN, Mme READ.

REPRESENTES :

M. SENNEUR par Mme KARM, Mme RIVIERE par Mme BIGAY, Mme ALLIX par Mme QUINET, M. LANGLOIS par M. CAMARD, Mme MERVOYER par M. LEPRETRE

ABSENTS :

Mme MANTRAND, M. DEVERS, M. FALCHETTO, M. ALIOUANE

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice	: 29	
Représentés	: 5	Formant la majorité des membres en exercice.
Votants	: 25	Thomas LECOT est désigné secrétaire de séance
Présents	: 20	
Absents	: 4	

VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

APRES avoir adopté le Compte Financier Unique de l'année 2024 ;

STATUANT sur l'affectation des résultats de la section de fonctionnement du budget communal 2024 ;

CONSIDERANT l'avis favorable rendu par la Commission Finances – Affaires Générales le 13 mars ;

ENTENDU l'exposé de Olivier LEPRETRE, Maire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1°) **PREND ACTE** des résultats du budget communal 2024 suivants :

a/ Excédent de fonctionnement 2024 :	1 514 047,27 €
b/ Déficit d'investissement 2024 :	809 136,83 €
c/ Solde négatif des restes à réaliser 2024 (recettes – dépenses) :	592 787,76 €
d/ Affectation minimum à l'investissement (part obligatoire) :	1 401 924,59 €
e/ Affectation complémentaire à l'investissement (part facultative) :	0,00 €

2°) **DECIDE** de procéder à l'affectation suivante des résultats de la section de fonctionnement du budget communal 2024 :

- affectation à l'investissement (recette d'investissement article 1068) (d+e) :	1 401 924,59 €
- report en fonctionnement (recette de fonctionnement chapitre 002) (a-(d+e)) :	112 122,68 €

Thomas LECOT

Secrétaire de séance



Olivier LEPRETRE

Maire

